

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2009

Le 30 juin 2009 à 18 heures 45, les membres du Conseil d'administration de la SA d'H.L.M. LOGICIL dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq 74, rue Jean Jaurès et immatriculée au R.C.S. Lille sous le n° 475.680.815, se sont réunis à la Cité des Echanges 40, rue Eugène Jacquet à MARCQ-EN-BAROEUL (59700) sur convocation écrite du Président.

Monsieur Jean QUENSIERRE est désigné Président de séance.

Il constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Nomination du Président

Le Président informe le Conseil d'administration qu'il démissionne de son poste de Président ainsi que de son poste d'administrateur et en précise les raisons; il ajoute qu'il siégera désormais au sein du Conseil en qualité de représentant permanent du Centre Interprofessionnel Technique et Economique de la région du Nord (C.I.T.E.C.).

Avant de passer à la nomination du nouveau Président, M. QUENSIERRE propose de désigner provisoirement M. Marc-Antoine VERHAEGHE, en qualité d'administrateur afin de pourvoir le poste d'administrateur laissé vacant par sa démission.

Si cette cooptation est décidée par le Conseil, elle devra ensuite être ratifiée par la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de coopter M. Marc-Antoine VERHAEGHE en qualité d'administrateur, à titre provisoire, en remplacement de M. Jean QUENSIERRE, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

M. VERHAEGHE exercera ses fonctions pour la durée du mandat d'administrateur restant à courir de M. QUENSIERRE, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le compte de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

M. QUENSIERRE demande ensuite aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur la nomination du nouveau président, et aux candidats potentiels de se manifester.

M. Marc-Antoine VERHAEGHE fait acte de candidature.

Après échange de vues, le Conseil décide à l'unanimité moins une voix, M. VERHAEGHE s'abstenant, de nommer en qualité de Président du Conseil d'administration M. Marc-Antoine VERHAEGHE pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, M. Marc-Antoine VERHAEGHE déclare accepter cette nomination et précise qu'il satisfait à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

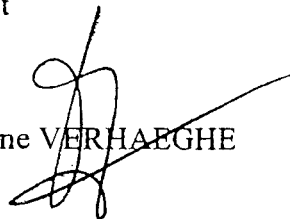
Il remercie également M. QUENSIERRE pour le remarquable investissement dont il a fait preuve dans le cadre de ses fonctions de président.

Celui-ci le remercie à son tour et l'invite à poursuivre la présidence de la réunion du Conseil d'administration.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,

Le Président

Marc-Antoine VERHAEGHE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'V' followed by a long horizontal stroke extending to the right.